



Versement admissibles : Subventions à des donataires non reconnus (organisations donataires)

Les organismes de bienfaisance peuvent faire des versements admissibles sous forme de subventions à des donataires non reconnus (organisations donataires) qui satisfont aux exigences en matière de responsabilité prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu. Inscrivez les informations requises pour les subventions accordées à chaque donataire non reconnu. Consultez les renseignements au verso du formulaire pour vous aider à le remplir.

Important : Si vous remplissez cette section, vous **devez** répondre **oui** à la ligne 5841 de la question C16 du formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés.

Nom de l'organisme de bienfaisance	NE (9 chiffres, 2 lettres, 4 chiffres. Exemple 123456789RR0001)
------------------------------------	---

Déclaration pour l'exercice se terminant le :

Année	Mois	Jour
-------	------	------

Nombre total d'organisations donataires auxquels l'organisme de bienfaisance a versé des subventions d'un montant total supérieur à 5 000 \$ au cours de l'exercice :

--

Nom de l'organisation donataire			
Objectif de la subvention			
Montant des versements autre qu'en espèces	\$	Montant des versements en espèces	\$
Si c'est à l'extérieur du Canada, chaque code de pays, ainsi que le pays où les activités ont eu lieu			
Nom de l'organisation donataire			
Objectif de la subvention			
Montant des versements autre qu'en espèces	\$	Montant des versements en espèces	\$
Si c'est à l'extérieur du Canada, chaque code de pays, ainsi que le pays où les activités ont eu lieu			
Nom de l'organisation donataire			
Objectif de la subvention			
Montant des versements autre qu'en espèces	\$	Montant des versements en espèces	\$
Si c'est à l'extérieur du Canada, chaque code de pays, ainsi que le pays où les activités ont eu lieu			
Nom de l'organisation donataire			
Objectif de la subvention			
Montant des versements autre qu'en espèces	\$	Montant des versements en espèces	\$
Si c'est à l'extérieur du Canada, chaque code de pays, ainsi que le pays où les activités ont eu lieu			

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

Remplir la feuille de travail Versements admissibles : Subventions à des donataires non reconnus

Important : Si vous remplissez cette section, vous **devez** répondre **oui** à la ligne 5841 de la question C16 du formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance.

Au sommet du formulaire, entrez le nombre d'organisations donataires ayant reçu des subventions d'un montant total supérieur à 5 000 \$ au cours de l'exercice financier.

Entrez les renseignements dans le formulaire pour chaque subvention accordée par l'organisme de bienfaisance durant l'exercice financier.

Si votre organisme de bienfaisance a versé plusieurs subventions à la même organisation donataire, répétez le nom de cette organisation aussi souvent que nécessaire pour indiquer chaque subvention de manière individuelle. **Indiquez toutes les ressources de subvention que votre organisme de bienfaisance a versées au cours de l'exercice financier, même si ces activités ne sont pas encore terminées.**

Nom de l'organisation donataire : Entrez le nom complet du donataire non reconnu (organisation donataire) ayant reçu une subvention.

Objectif de la subvention : Résumez l'objectif de la subvention.

Exemples de la façon de remplir cette portion du formulaire de manière à refléter votre fin de bienfaisance :

- Fournir de l'aide à la suite de l'ouragan Matilda
- Payer le salaire des enseignants
- Acheter de l'équipement et du matériel pour un nouveau centre médical
- Fournir des fonds pour aider des réfugiés

Montant des versements autre qu'en espèces : Entrez le montant des versements autre qu'en espèces versés à l'organisation donataire. Les montants doivent correspondre à la juste valeur marchande des ressources en dollars canadiens. Les ressources autre qu'en espèces comprennent, notamment, les biens, comme des terres, des œuvres d'art, de l'équipement et des produits pharmaceutiques. Pour plus d'information sur la juste valeur marchande, allez à canada.ca/bienfaisance-determination-jvm.

Montant des versements en espèces : Entrez le montant des versements en espèces versés à l'organisation donataire. Indiquez les montants en dollars canadiens, tels qu'évalués au moment du versement.

Pays où les activités de subvention ont eu lieu : Si c'est à l'extérieur du Canada, entrez chaque code du pays et le pays où elles ont lieu. Consultez la liste des codes de pays à la page 3. Par exemple, pour des activités de subvention en Espagne, entrez « ES-Espagne ». Si les activités de subvention pour une seule subvention ont lieu dans plus d'un pays, entrez le code et le nom des pays en ordre alphabétique en les séparant avec une virgule. Par exemple, pour les activités de subvention qui ont lieu en Syrie et en Turquie, entrez ce qui suit : « SY-Syrie, TR-Turquie ».

Codes de pays

AF-Afghanistan	KR-Corée du Sud	JO-Jordanie	PL-Pologne
AL-Albanie	CR-Costa Rica	KZ-Kazakhstan	QA-Qatar
DZ-Algérie	CI-Côte d'Ivoire	KE-Kenya	RE-Réunion
DE-Allemagne	HR-Croatie	KG-Kirghizistan	RO-Roumanie
AO-Angola	CU-Cuba	KW-Koweït	GB-Royaume-Uni
SA-Arabie Saoudite	DK-Danemark	LA-Laos	
AR-Argentine	DO-Dominicaine, République	LB-Liban	RU-Russie
AM-Arménie	EG-Égypte	LR-Libéria	RW-Rwanda
AZ-Azerbaïdjan	SV-El Salvador	MK-Macédoine	RS-Serbie
BD-Bangladesh	EC-Équateur	MG-Madagascar	SL-Sierra Léone
BY-Bélarus	ES-Espagne	MY-Malaisie	SG-Singapour
BT-Bhoutan	US-États-Unis	ML-Mali	SO-Somalie
BO-Bolivie	ET-Éthiopie	MU-Maurice	SD-Soudan
BA-Bosnie-Herzégovine	FR-France	MX-Mexique	LK-Sri Lanka
BW-Botswana	GA-Gabon	MN-Mongolie	SY-Syrie
BR-Brésil	GM-Gambie	ME-Monténégro	TJ-Tadjikistan
BN-Brunei Darussalam	GE-Géorgie	MZ-Mozambique	TZ-République-Unie de Tanzanie
BG-Bulgarie	GH-Ghana	MM-Myanmar (Birmanie)	TD-Tchad
BI-Burundi	GT-Guatemala	NA-Namibie	PS-Territoires occupés d'Israël
KH-Cambodge	GY-Guyana	NI-Nicaragua	TH-Thaïlande
CM-Cameroun	HT-Haïti	NE-Niger	TL-Timor-Leste
CF-Centrafricaine, République	HN-Honduras	NG-Nigéria	TR-Turquie
CL-Chili	IN-Inde	OM-Oman	UA-Ukraine
CN-Chine	ID-Indonésie	UG-Ouganda	UY-Uruguay
CY-Chypre	IR-Iran	UZ-Ouzbékistan	VE-Vénézuela
CO-Colombie	IQ-Iraq	PK-Pakistan	VN-Vietnam
KM-Comores	IL-Israël	PA-Panama	YE-Yémen
CG-Congo	IT-Italie	NL-Pays-Bas	ZM-Zambie
CD-Congo, République démocratique	JM-Jamaïque	PE-Pérou	ZW-Zimbabwe
KP-Corée du Nord	JP-Japon	PH-Philippines	

Utilisez les codes suivants pour les pays qui ne figurent pas ci-dessus :

QS-Autres pays d'Afrique
 QM-Autres pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud
 QN-Autres pays d'Amérique du Nord
 QR-Autres pays d'Asie et d'Océanie
 QP-Autres pays d'Europe
 QO-Autres pays du Moyen-Orient